

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

**B. GARNIER**

## **Du mouvement et de l'état actuel de la population en Égypte**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 5 (1864), p. 272-276

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1864\\_\\_5\\_\\_272\\_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1864__5__272_0)

© Société de statistique de Paris, 1864, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

### III.

#### *Du mouvement et de l'état actuel de la population en Égypte.*

Dans l'une des dernières séances de l'intendance sanitaire, à Alexandrie, il a été communiqué à l'assemblée, entre autres renseignements sur l'état de la santé publique, un document statistique qui, par les résultats qu'il constate, mérite d'être connu. C'est le tableau des naissances et des décès survenus pendant l'année 1863 dans les provinces de la Basse, de la Moyenne et de la Haute-Égypte.

Les chiffres que ce document met en lumière ne sauraient être toutefois accueillis sans réserves, particulièrement ceux qui se rapportent aux naissances. En Égypte, pas plus que dans les autres possessions musulmanes, il n'existe d'état civil. Nulle part l'autorité n'assujettit ses administrés à déclarer à un fonctionnaire spécial les grands actes de la vie civile. Aussi, pour justifier de leur âge, en sont-ils réduits habituellement à s'aider de quelque événement marquant, comme d'un point de repère, pour compter les années. — Ce n'est donc que dans un intérêt purement sanitaire et pour se tenir informée des conditions hygiéniques des localités, que l'intendance d'Alexandrie relève le mouvement de la population au moyen des rapports mensuels que lui adressent, de chaque province, les agents qui appartiennent à son administration.

Ces rapports ont pour élément principal les déclarations que sont tenus de faire aux médecins sanitaires les chefs de quartier et les sages-femmes de leur résidence. Mais ces organes d'information, les seuls auxquels on puisse avoir recours, ne peuvent pas toujours constater toutes les naissances, qui, en bien des cas, échappent à leurs recherches. Dans les harems, par exemple, les accouchements ne se font pas tous par le ministère des sages-femmes autorisées; et, d'un autre côté, les pauvres gens, autant par économie que par méfiance de l'autorité, se passent souvent de leurs soins. L'appréhension qu'inspire le fisc, la crainte que cause le service

militaire, de vagues préjugés inspirés par un sentiment superstitieux, excitent par tout le peuple à taire les circonstances qui permettraient de constater l'accroissement des familles. Il en résulte que plus le rayon sur lequel s'exerce la surveillance des chefs de quartier est étendu et populeux, et moins il leur est facile de connaître le chiffre réel des naissances.

Celui des décès est plus facile à établir. Indépendamment de la cérémonie bruyante à laquelle, en Orient, doivent se livrer les parents, les amis de tout individu qui vient à mourir, et qui donne une véritable notoriété à son décès, le permis d'enterrement n'est accordé que si un médecin a été appelé à constater les causes de la mort. L'accomplissement de cette formalité, que des règlements ont rendue obligatoire, permet d'obtenir le chiffre à peu près exact de la mortalité.

Ces observations ont paru nécessaires pour expliquer les différences considérables qu'accusent, entre les naissances et les décès de certaines localités, les résultats du tableau suivant.

*Naissances, décès et vaccinations de l'année 1863.*

| NOMS<br>des<br>VILLES ET PROVINCES. | NAISSANCES DÉCLARÉES. |                  |         | DÉCÈS.            |                  |         | VACCINATIONS.     |                  |         |
|-------------------------------------|-----------------------|------------------|---------|-------------------|------------------|---------|-------------------|------------------|---------|
|                                     | Sexe<br>masculin.     | Sexe<br>féminin. | Total.  | Sexe<br>masculin. | Sexe<br>féminin. | Total.  | Sexe<br>masculin. | Sexe<br>féminin. | Total.  |
| <b>ÉGYPTE (BASSE).</b>              |                       |                  |         |                   |                  |         |                   |                  |         |
| Caire . . . . .                     | 6,181                 | 5,936            | 12,117  | 7,220             | 7,166            | 14,386  | 5,624             | 5,614            | 11,238  |
| Alexandrie . . . . .                | 3,906                 | 3,946            | 7,852   | 3,203             | 2,494            | 5,697   | 2,350             | 2,401            | 4,751   |
| Rosette . . . . .                   | 329                   | 338              | 667     | 379               | 307              | 686     | 295               | 295              | 590     |
| Damiette . . . . .                  | 814                   | 721              | 1,535   | 524               | 505              | 1,029   | 675               | 638              | 1,313   |
| Port-Saïd . . . . .                 | 26                    | 25               | 51      | 43                | 15               | 58      | 17                | 19               | 36      |
| Suez . . . . .                      | 130                   | 116              | 246     | 201               | 88               | 289     | 156               | 127              | 283     |
| El-Arich . . . . .                  | 60                    | 39               | 99      | 36                | 27               | 63      | 84                | 51               | 135     |
| Béhéra . . . . .                    | 3,104                 | 2,763            | 5,867   | 1,937             | 1,327            | 3,264   | 2,175             | 1,844            | 4,019   |
| Dakalie . . . . .                   | 9,781                 | 8,805            | 18,586  | 7,250             | 6,240            | 13,490  | 6,438             | 5,678            | 12,116  |
| Rod-el-Bahre . . . . .              | 23,790                | 19,717           | 43,507  | 15,266            | 13,170           | 28,436  | 9,603             | 8,884            | 18,487  |
| Galioub . . . . .                   | 8,750                 | 7,562            | 16,312  | 5,467             | 4,554            | 10,021  | 3,361             | 2,906            | 6,267   |
| Ghizé . . . . .                     | 4,246                 | 3,692            | 7,938   | 3,045             | 2,510            | 5,555   | 1,627             | 1,416            | 3,043   |
| <b>ÉGYPTE (MOYENNE).</b>            |                       |                  |         |                   |                  |         |                   |                  |         |
| Miné et Bénin . . . . .             | 3,524                 | 2,642            | 6,166   | 1,717             | 1,200            | 2,917   | 2,194             | 1,816            | 4,010   |
| Bénisouef . . . . .                 | 2,837                 | 2,344            | 5,181   | 1,813             | 912              | 2,725   | 1,800             | 1,731            | 3,531   |
| Fayoum . . . . .                    | 3,666                 | 3,485            | 7,151   | 1,649             | 1,144            | 2,793   | 1,704             | 1,622            | 3,326   |
| <b>ÉGYPTE (HAUTE).</b>              |                       |                  |         |                   |                  |         |                   |                  |         |
| Assiout . . . . .                   | 8,399                 | 7,140            | 15,539  | 5,131             | 4,350            | 9,481   | 6,845             | 5,998            | 12,843  |
| Gherghé . . . . .                   | 8,787                 | 7,642            | 16,429  | 3,904             | 3,009            | 6,913   | 8,186             | 6,918            | 15,104  |
| Kéné . . . . .                      | 4,664                 | 3,759            | 8,423   | 3,676             | 3,122            | 6,798   | 2,707             | 2,373            | 5,080   |
| Esné . . . . .                      | 3,159                 | 2,809            | 5,968   | 2,274             | 2,171            | 4,445   | 2,385             | 2,072            | 4,457   |
| Totaux . . . . .                    | 96,153                | 83,481           | 179,634 | 64,235            | 54,313           | 118,548 | 58,316            | 52,403           | 110,719 |

On voit que, dans la ville du Caire, on a constaté un excédant de 2,271 décès sur les naissances. Un excédant analogue de 2,422 (14,202 décès contre 11,780 naissances) avait également été constaté en 1862. Abstraction faite de cette considération que les agglomérations humaines sur un espace restreint sont une cause aggravante de la mortalité, aucune influence pernicieuse, climatique ou locale, particulière à la ville du Caire, n'autorise à croire que sa population subit une diminution graduelle. Le contraire semblerait plutôt prouvé. Aussi faut-il, nous le répétons, attribuer l'infériorité apparente de ses naissances à l'insuffisance des moyens d'en connaître exactement le nombre.

Mais plus le relevé des décès peut inspirer de confiance et moins il est permis de douter de l'accroissement de la population de l'Égypte, puisque les chiffres du ta-

bleau ci-dessus accusent 179,634 naissances contre 118,548 décès seulement, ce qui donne un excédant de 61,086, soit un décès pour 1.51 naissance. Il n'est donc pas contestable que la population de l'Égypte ne soit aujourd'hui en progrès. Les bienfaits d'une longue paix, la substitution, au système écrasant des monopoles jadis en vigueur, d'un mode de répartition équitable des impôts, expliquent sans doute cet heureux résultat; mais on ne saurait nier que les services rendus par l'intendance sanitaire n'y aient aussi contribué pour une large part.

L'Égypte, il n'y a pas longtemps encore, était en proie à deux affections meurtrières : la peste et la petite vérole.

La peste, à l'état endémique ou sous la forme épidémique, exerçait ses ravages à des intervalles rapprochés, et la petite vérole, presque aussi redoutable, moissonnait chaque année une grande partie des nouveau-nés. Grâce aux mesures sanitaires adoptées par l'intendance, on peut dire que ces deux causes de mortalité n'existent plus en Égypte à l'état endémique régulier. Toutefois, le germe de la petite vérole est en quelque sorte périodiquement renouvelé par l'importation constante d'esclaves noirs achetés sur les côtes de la mer Rouge, trafic qui se fait avec la connivence du gouvernement égyptien et sur une très-grande échelle.

Que la peste soit contagieuse ou non (on sait que, sur cette question, les opinions sont très-partagées), il est un fait certain, c'est que, depuis l'établissement des quarantaines en Orient, cette affreuse maladie a disparu.

Le choléra, il est vrai, semble l'avoir remplacée; mais outre que l'Égypte n'est, pas plus que d'autres pays, exposée à ses invasions, la mortalité causée par cette épidémie est incomparablement moindre que celle qui résultait de la peste. Ainsi, en 1850 et 1855, bien que le choléra ait sévi avec une excessive intensité, on estime qu'il n'est mort au Caire que 6,028 individus, tandis que la peste, lors de sa dernière apparition en 1843, a enlevé, assure-t-on, près du tiers de la population de cette ville évaluée à plus de 250,000 âmes. Or, si les grandes épidémies de peste, qui, naguère, se renouvelaient à des périodes de six, huit et dix années, ne se sont pas reproduites depuis vingt ans, il est permis d'augurer de ce long répit que les causes de son apparition en Égypte ont cessé d'exister.

Quelque satisfaisant que soit ce résultat, il serait resté incomplet si l'on ne fût parvenu à détruire également une autre cause de mortalité, la variole, qui, presque à l'égal de la peste, décimait la population indigène. Cette affection, alimentée par la température brûlante de l'Égypte, par la malpropreté dans laquelle croupissent les individus de tout âge entassés dans des huttes étroites, inaérées et malsaines, prenait chaque année les proportions d'une véritable épidémie. — L'inoculation du vaccin, opérée sur une large échelle, pouvait seule combattre les progrès du mal. Malheureusement, le fanatisme musulman, hostile à l'emploi des moyens naturels, opposait à la vaccination une résistance non moins tenace que celle qu'il avait déployée contre l'établissement des quarantaines. Mais la volonté du régénérateur de l'Égypte n'était pas de celles qui fléchissent devant un préjugé religieux. Une prime fut promise aux parents qui feraient vacciner leurs enfants, et une amende de vingt piastres avec la bastonnade infligée à ceux qui négligeraient cette précaution. L'appât de la prime, joint à la crainte de la pénalité, triompha de la répugnance des indigènes, et bientôt les heureux effets que produisit l'inoculation en popularisèrent la pratique, devenue aujourd'hui générale. Maintenant, les mères viennent d'elles-mêmes apporter leurs enfants à l'opérateur, et la variole, si redoutable autrefois en

Égypte, n'est plus, comme en Europe, qu'une maladie accidentelle et peu dangereuse. Les relevés de l'intendance établissent, en 1863, 110,719 vaccinations sur 179,634 naissances. C'est donc un excédant de 68,915 enfants non vaccinés; mais si l'on tient compte de ce fait que les enfants payent, à la naissance, le plus lourd tribut à la mortalité, on reconnaîtra qu'il y a maintenant, en Égypte, presque autant de vaccinations que de naissances.

Nous compléterons ces observations par l'exposé des résultats obtenus du dernier recensement opéré en Égypte en 1846. Ces résultats, augmentés de l'excédant annuel des naissances jusqu'à l'année 1861, sont les seuls, en dehors des calculs approximatifs, qui nous fournissent le chiffre actuel de la population égyptienne.

A toute époque, les historiens et voyageurs ont vivement désiré connaître le nombre des habitants de cette contrée, c'est-à-dire d'un pays si riche en monuments grandioses et d'une fertilité telle, qu'il a toujours été regardé comme un grenier d'abondance. Aussi, rien de plus contradictoire que les évaluations auxquelles cette curiosité a donné lieu.

D'après Strabon, la population de l'Égypte se serait élevée, sous Sésostris, à 8 millions d'habitants.

T. Joseph la porte à 7 millions, sans y comprendre Alexandrie qu'il disait contenir 300,000 habitants.

Selon Diodore de Sicile, dans un dénombrement fait anciennement de toute la population, on aurait compté 7 millions d'individus, et de son temps, c'est-à-dire à la chute des Lagides, sous J. César, il ne l'estimait pas à moins de 3 millions.

Cette dernière évaluation, qui se rapproche des résultats du dénombrement opéré pendant l'occupation française, semblerait indiquer que, si, depuis dix-neuf siècles, la population de l'Égypte a, sous l'influence de circonstances accidentelles, subi des variations d'une certaine importance, elle ne s'est cependant pas beaucoup écartée du chiffre de 3 millions d'habitants.

Des historiens arabes, il est vrai, vont jusqu'à prétendre que, lors de la conquête de ce pays par Amrou, en 659, sa population s'élevait à 20 millions d'individus et qu'il contenait 20,000 villes et villages. Mais ces chiffres se ressentent de l'exagération dont les Orientaux imprègnent tous leurs récits. Maqrizi les réduit déjà de moitié lorsqu'il répète, sur l'autorité de Ibn Léhiat, qu'Amrou, après s'être emparé de l'Égypte, reçut les Coptes à composition, à condition que les adultes mâles payeraient une contribution de 2 dynars par tête et que le produit de cette taxe s'éleva à 8 millions de dynars. Si aux adultes mâles on ajoute les femmes et les enfants qui n'étaient pas compris dans la contribution, on arrivera facilement au chiffre de 10 millions d'individus pour les Coptes seulement.

Mais si les traditions légendaires des Orientaux nous sont à bon droit suspectes, les affirmations de beaucoup de nos publicistes contemporains ne sont guère plus exactes. Aux multitudes fabuleuses mentionnées par les Arabes, il est curieux d'opposer, comme contraste, la dépopulation dont parlent des écrivains de nos jours qui, acceptant sans contrôle les assertions des détracteurs de Mehmet-Aly, voudraient nous faire accroire qu'il s'en est peu fallu que ce prince ne changeât l'Égypte en un désert. — « C'est à peine, disent-ils, si, à la fin de son règne, cette contrée comptait encore 1 million d'habitants. »

Ces évaluations si contradictoires montrent que, en pareille matière, on ne doit

admettre que des données résultant d'opérations régulières, c'est-à-dire des dénombrements.

M. Jomard a publié, dans le grand ouvrage de la *Description de l'Égypte*, un recensement dont les résultats peuvent être rapprochés de ceux qui ont été recueillis en 1846.

Après avoir indiqué la population des principales villes de l'Égypte, d'après des documents authentiques, tels que : les registres des contributions territoriales tenus par les administrateurs coptes, les tables nécrologiques dressées au Caire par les soins de Desgenettes pendant les trois années de notre occupation, ainsi que divers recensements faits par des ingénieurs français, M. Jomard en tire les inductions suivantes sur la population en général de ce pays : « La détermination de la vraie superficie du sol comparée à celle d'une partie de ce pays dont la population est connue, fournit un résultat très-vraisemblable qui, joint au nombre des habitants du Caire et des villes principales, monte en total à 2,488,950 habitants. — En second lieu, nous avons trouvé 3,600 villages dans le pays et 584 habitants, terme moyen, par village : résultat pour les 3,600 lieux habités, 2,102,400 individus; et, en y ajoutant les villes, environ 2,500,000. »

Dans ces chiffres ne sont pas compris les Arabes vivant sous la tente, évalués à 150,000 individus; ce qui donne un total général de 2,650,000.

Le recensement de 1846, avec l'excédant annuel des naissances jusqu'à l'année 1861, nous indique, pour un ensemble de 3,682 localités, villes, bourgades, villages, fermes, hameaux et campements d'Arabes, une population de 4,274,775 individus. C'est un excédant de 1,624,775 habitants sur le dénombrement opéré par les Français au commencement de ce siècle. La population de l'Égypte se serait ainsi accrue, en soixante ans, de plus de moitié.

Sans vouloir garantir la parfaite exactitude des procédés employés par l'administration égyptienne pour obtenir l'état général de la population, je dois dire qu'il m'a été affirmé que cette opération, toujours assez compliquée, avait été conduite avec le plus grand soin et qu'on avait obligé les chefs de province et de district à recommencer jusqu'à trois fois les recensements partiels. Il n'est pas inutile de faire observer aussi que M. Jomard, préoccupé surtout de la pensée d'éviter des calculs erronés, a pris pour terme de comparaison la population de la province de Minie; province, dit-il lui-même, « peu habitée, si on la compare au Delta, une des plus exposées aux dévastations des Arabes et où les canaux avaient perdu presque toute leur utilité. » C'est au moyen de dénombrements opérés dans cette province, placée alors dans des conditions si défavorables, qu'il a obtenu une moyenne de 584 habitants par village, moyenne qui lui a servi de base pour la supputation de la population générale de l'Égypte. On peut donc considérer le chiffre de 2,650,000 habitants comme le minimum de la population de ce pays à la fin du dix-huitième siècle, et dès lors celui de 4,274,775, donné par le recensement de 1846 et l'excédant des naissances jusqu'à l'année 1861, ne semblera pas excessif.

B. GARNIER.